

Élections instances internes

CEVSS – Com'On

Vote électronique du Conseil fédéral

17 -> 19 mars 2023

Résumé des investitures

Cellule d'enquête et de sanctions sur les violences sexuelles et sexistes (CEVSS)

- **Part « adhérent·e·s sans mandat national interne**

- **Collège féminin**

Aucune femme est élue.

L'article V-1-1-2 du RI précisant les modalités communes d'élection du CS et de la Cellule indique que :

« Lorsque le nombre de candidat·e·s d'un même sexe est supérieur à cinq fois le nombre de postes à pourvoir pour ce sexe, il est organisée une phase préliminaire qui a pour objectif de réduire le nombre de candidat·e·s à l'élection. Lors de chaque tour de cette phase préliminaire, les candidat·e·s sont classé·e·s en fonction du nombre de voix obtenues, et seule la moitié d'entre elles et eux qui a reçu le plus de voix participe au tour suivant. En cas d'égalité, ce nombre peut être supérieur. Si la moitié des candidat·e·s est inférieur au nombre de candidat·e·s à atteindre pour l'élection proprement dite, on retient le nombre de candidat·e·s nécessaire pour le déroulement de l'élection proprement dite. »

-> **Conséquemment, un second tour de vote sera organisé avec les 6 premières femmes car la sixième a eu autant de voix que la cinquième.**

- **Collège masculin**

L'article II-10-2 (Prise de décisions) du Règlement intérieur (RI) indique :

“La majorité qualifiée pour la prise de décision des instances est :

- à 50 % des votant·e·s (le total des oui – ou des pour – doit être **supérieur** à 50 % des votant·e·s – total des oui, non, votes blancs)”

- et à 60 % des exprimés (le total des oui – ou des pour – doit être supérieur à 60 % des exprimés – total des oui et des non), sauf décision particulière de l'instance concernée.”

Maël Rannou (Pays de la Loire) obtient **50,00 %** des votant·e·s et 60,29 % des exprimés. Il n'est donc pas élu dès le premier tour.

→ **Un second tour de vote électronique du Conseil fédéral sera donc organisé avec Maël Rannou comme unique candidat, car aucun autre candidat en lice n'a obtenu 30 % des exprimés pour pouvoir se maintenir au second tour.**

Comité des outils numériques (Com'On)

- **Collège féminin**

- Morel Joëlle (Île-de-France) est élue avec **65,82 %** des votant·e·s et **91,23 %** des exprimés.

- Sanchez Claire (Île-de-France) est élue avec **54,43 %** des votant·e·s et **75,44 %** des exprimés.

- Collège masculin
- Brice Loe Mie (Île-de-France) est élu avec 57,32 % des votant·e·s et 65,28 % des exprimés.
- Jean-Claude Pradels (Aquitaine) est élu avec 52,44 % des votant·e·s et 59,72 % des exprimés.

Un second tour de vote sera donc organisé entre les 7 hommes qui ont atteints le seuil des 30 % des exprimés pour pouvoir se maintenir au second tour.

Résumé

Comité des Outils numériques	Femmes	Hommes
élu·e·s en février :	6	2
élu·e·s suite au vote électronique des 17 au 19 mars :	2	2
élu·e·s :	8	4

Reste à Pourvoir :	3	6
21 sièges :	11	10

À l'issue du second tour, les 4 mieux élus intégreront le Com'ON pour que l'instance soit paritaire. S'il y a d'autres élus, ils attendront l'élection de Femmes pour intégrer la cellule par ordre décroissant de leurs scores.

Pages suivantes : le détail de tous les résultats.

Cellule d'enquête et de sanctions sur les violences sexuelles et sexistes (CEVSS)

Part sans mandat national interne (1 poste féminin et 1 masculin à pourvoir) :

Seuil pour être élu·e : 60 % des votantes

Nombre de bulletins	88	Premier tour VOTANT·E·S		
		% requis -> /A l'ensemble des bulletins dépouillés	50% des votants /Exp (sans Nuls et NPPV)	EXPRIMÉS et 60% des exprimés /Exprimés (sans Blancs, Nuls et NPPV)
Femmes				
Boutheau Marie-Christine	9	10,23%	11,39%	16,67%
Fleischel-David Martine	9	10,23%	11,39%	16,67%
Guillemy Sylvie	9	10,23%	11,39%	16,67%
Dangerfield Isabelle	7	7,95%	8,86%	12,96%
Flachat Evelyne	5	5,68%	6,33%	9,26%
Ziani Aziza	5	5,68%	6,33%	9,26%
Camara Diara	4	4,55%	5,06%	7,41%
Griselle Schmidt Sabine	4	4,55%	5,06%	7,41%
Portalis Anne	1	1,14%	1,27%	1,85%
Raphalen Christelle	1	1,14%	1,27%	1,85%
Blancs	25	28,41%	Aucune élue	
NPPV	7	7,95%		
Nuls*	2	2,27%		
		100,00%		

*Via balotilo, 2 votant·e·s sur les 88 n'ont coché aucune case avant de valider leur vote qui est donc considéré comme nul

	Premier tour			
	VOTANT·E·S	EXPRIMÉS	et 60% des exprimés	
Hommes	requis ->	50% des votants	/Exp (sans Nuls et NPPV)	
	/A l'ensemble des bulletins dépouillés		/Exprimés (sans Blancs, Nuls et NPPV)	
Rannou Maël	41	46,59%	50,000%	60,29%
Schoepff Patrice	14	15,91%	17,07%	20,59%
Thion Adrien	7	7,95%	8,54%	10,29%
Hess Rémi	6	6,82%	7,32%	8,82%
Blancs	14	15,91%		
NPPV	4	4,55%		
Nuls *	2	2,27%		
		100,00%		

Collège féminin

L'article V-1-1-2 du RI précisant les modalités communes d'élection du CS et de la Cellule indique que :

« Lorsque le nombre de candidat·e·s d'un même sexe est supérieur à cinq fois le nombre de postes à pourvoir pour ce sexe, il est organisée une phase préliminaire qui a pour objectif de réduire le nombre de candidat·e·s à l'élection. Lors de chaque tour de cette phase préliminaire, les candidat·e·s sont classé·e·s en fonction du nombre de voix obtenues, et seule la moitié d'entre elles et eux qui a reçu le plus de voix participe au tour suivant. En cas d'égalité, ce nombre peut être supérieur. Si la moitié des candidat·e·s est inférieur au nombre de candidat·e·s à atteindre pour l'élection proprement dite, on retient le nombre de candidat·e·s nécessaire pour le déroulement de l'élection proprement dite. »

-> **Conséquemment, un second tour de vote sera organisé avec les 6 premières femmes car la sixième a eu autant de voix que la cinquième.**

Collège masculin

L'article II-10-2 (Prise de décisions) du Règlement intérieur (RI) indique :

“La majorité qualifiée pour la prise de décision des instances est :

- à 50 % des votant·e·s (le total des oui – ou des pour – doit être **supérieur** à 50 % des votant·e·s – total des oui, non, votes blancs)”

- et à 60 % des exprimés (le total des oui – ou des pour – doit être supérieur à 60 % des exprimés – total des oui et des non), sauf décision particulière de l'instance concernée.”

Maël Rannou obtient **50,00 %** des votant·e·s et 60,29 % des exprimés. Il n'est donc pas élu dès le premier tour.

→ Un second tour de vote électronique du Conseil fédéral sera donc organisé avec Maël Rannou comme unique candidat, car aucun autre candidat en lice n'a obtenu 30 % des exprimés pour pouvoir se maintenir au second tour.

Comité des outils numériques (Com'on)

13 places à pourvoir

Seuil pour être élu·e : 50% des votant·e·s

Seuil pour se maintenir au second tour : 30 % des votant·e·s

Bulletin	TOTAL	Premier tour		
		VOTANTS	EXPRIMÉS	
Nombre de bulletins	88	% Requis : 50% des votants /Exp (sans Nuls et NPPV)	et 50% des exprimés /Exprimés (sans Blancs, Nuls et NPPV)	
Femmes				
Morel Joëlle (F -Île-de-France)	52	65,82%	91,23%	Elue
Sanchez Claire (H - île de france)	43	54,43%	75,44%	Elue
Blancs	22			
NPPV	7			
Nuls	2			
Hommes				
		VOTANTS 50% des votants /Exp (sans Nuls et	EXPRIMÉS et 50 % des /Exprimés (sans	
Loe mie Brice (H -Île-de-France)	47	57,32%	65,28%	Elu
Pradels Jean-Claude (H -	43	52,44%	59,72%	Elu
Rabeau Roland (H -Île-de-France)	41	50,000%	56,94%	2eT
De Larminat Emmanuel (H -	39	47,56%	54,17%	2eT
Nguyen Dean (H -Île-de-France)	39	47,56%	54,17%	2eT
Houhou Tahar (H -Rhône-Alpes)	35	42,68%	48,61%	2eT
Crespel Jean-Christophe (H -Île-	29	35,37%	40,28%	2eT
Gautier Matisse (H -Île-de-France)	29	35,37%	40,28%	2eT
Bertrand Arnaud (M -Midi-	22	26,83%	30,56%	2eT
Lafaille Jean-Noël (H -Île-de-	20	24,39%	27,78%	
Rouffio Tom (H -Île-de-France)	13	15,85%	18,06%	
Reynaud Manu (H -Languedoc-	7	8,54%	9,72%	
Blancs	10			
NPPV	4			
Nuls	2			

- Collège féminin

- Morel Joëlle (Île-de-France) est élue avec 65,82 % des votant·e·s et 91,23 % des exprimés.

- Sanchez Claire (Île-de-France) est élue avec 54,43 % des votant·e·s et 75,44 % des exprimés.

- Collège masculin

- Brice Loe Mie (Île-de-France) est élu avec 57,32 % des votant·e·s et 65,28 % des exprimés.

- Jean-Claude Pradels (Aquitaine) est élu avec 52,44 % des votant·e·s et 59,72 % des exprimés.

Un second tour de vote sera donc organisé entre les 7 hommes qui ont atteint le seuil des 30 % des exprimés pour pouvoir se maintenir au second tour.

En résumé

Comité des Outils numériques	Femmes	Hommes
élu·e·s en février :	6	2
élu·e·s suite au vote électronique des 17 au 19 mars :	2	2
élu·e·s :	8	4
Reste à Pourvoir :	3	6
21 sièges :	11	10

À l'issue du second tour, les 4 mieux élus intégreront le Com'on pour que l'instance soit paritaire. S'il y a d'autres élus, ils attendront l'élection de femmes pour intégrer la cellule par ordre décroissant de leurs scores.